



Adhésion & Inscription Atelier Sorano 2021-2022

Merci de remplir une fiche par activité

L'Espace Daniel-Sorano est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. **L'adhésion à l'Espace Sorano est obligatoire pour y pratiquer une activité régulière.** L'adhésion est individuelle et valable de septembre à juillet. L'adhésion ne peut pas être proratisée. Elle permet d'être membre actif de l'association Espace Daniel-Sorano, de participer à l'Assemblée Générale annuelle, de suivre les différentes activités, de bénéficier de réductions sur tous les spectacles proposés par l'Espace Sorano ainsi que sur ceux programmés par les services culturels de la Ville de Vincennes.

Adhérer à l'Espace Sorano, c'est soutenir son projet associatif d'animation culturelle pour un espace ouvert à tous, favorisant le développement personnel à travers la pratique de loisirs et encourageant la création artistique.

Cher adhérent, chère adhérente,

Après la crise sanitaire traversée, l'Espace Sorano vous remercie de votre fidélité et vous souhaite une belle saison 2021-2022.

COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT

Enfant ou adulte qui pratique l'activité

n° adhérent :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Féminin Masculin

Adresse de la résidence principale :

CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

À compléter obligatoirement si l'adhérent pratiquant est mineur

Représentant légal à prévenir en cas d'urgence

Nom..... Prénom.....

Téléphone : E-Mail :

ADHÉSION ESPACE SORANO

Je n'ai rien à payer car je suis déjà adhérent(e) pour la saison 2021>2022.

Préciser pour quelle activité ou Adhésion simple

Je paie mon adhésion :

Tarifs adhésion 2021>2022 :

⇒ Entourez le tarif vous correspondant

	- 16 ANS	+ 16 ANS
VINCENNOIS	24€	34€
NON-VINCENNOIS	32€	42€

Règlement :

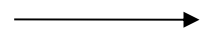
⇒ Cochez la case

Carte bancaire Espèces

Chèque *à l'ordre de l'Espace Sorano*

Si par chèque, le règlement de l'adhésion doit être distinct de celui de l'inscription.

Encaissement immédiat.



INSCRIPTION ATELIER

Activité 2021-2022 :

Jour & Horaire : **TARIF :**

Nota Bene : en cas de trois activités suivies - par personne ou par foyer fiscal - dispensées directement par l'ESPACE SORANO (hors ateliers des associations hébergées), une remise d'une valeur de 10% du Montant total sera appliquée dès la 3ème inscription atteinte.

L'animateur/trice, M./Mme,
autorise l'inscription à l'activité indiquée ci-dessus

Signature de l'animateur :

Attention, seul le paiement valide l'inscription définitive.

Règlement :

Carte bancaire

Espèces

Chèque *à l'ordre de l'Espace Sorano*

Si par chèque, le règlement de l'inscription doit être distinct de celui de l'adhésion.

Pour les inscriptions faites à partir de septembre, paiement possible en 3 chèques.

Dates de remise en banque : 08/07/21 – 09/09/21 – 07/10/21 – 04/11/21 – 09/12/21 – 06/01/22 – 09/02/22 – 09/03/22 – 06/04/22 – 05/05/22

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les activités : Le tarif des inscriptions aux différents ateliers est fixé par le Conseil d'Administration.

Après signature du présent document par l'animateur de l'activité souhaitée, le paiement de l'inscription se fait à l'Accueil sur les heures d'ouverture de l'Espace Sorano, **à partir du 16 juin 2021.**

Rencontrez les animateurs sur leurs créneaux habituels **du 14 juin au 3 juillet** ou lors de la **Semaine « portes ouvertes »** organisée à la rentrée **du lundi 6 au samedi 11 septembre 2021.**

Lors de l'inscription, il est demandé un justificatif de domicile pour les résidents de Vincennes et un certificat médical pour toutes les activités physiques. Il n'y a pas d'activités pendant les vacances scolaires.

Si le nombre d'inscrits dans un groupe est inférieur à 9 personnes, l'ESPACE SORANO se réserve un droit d'annulation ou de modification d'horaire. Dans ce cas, la participation sera remboursée au prorata temporis. Il n'y a pas d'autres cas possibles de remboursement.

En cas d'abandon d'une activité par un adhérent pour une raison médicale, les sommes versées ne sont pas remboursées mais peuvent être reportées sur une autre activité de la saison 2021-2022 après acceptation de la Direction. La demande de report doit être faite par lettre recommandée avec A-R, soixante jours au plus tard après la fin de l'arrêt maladie, à l'attention de la Direction en produisant les justificatifs médicaux afférents. L'Avoir établi sera nominatif et non cessible.

Conditions de règlement : Le paiement des activités s'effectue pour toute l'année au moment de l'inscription (par espèces, chèque ou carte bancaire). L'adhésion annuelle à l'ESPACE SORANO se fait obligatoirement au moment de l'inscription à une activité et fait l'objet d'un règlement à part pour le paiement par chèques.

Important L'ESPACE SORANO décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet dans ses locaux et dans tous les lieux où une activité est pratiquée.

Accueil des mineurs : Les mineurs sont sous la responsabilité de leur représentant légal en dehors des horaires de l'atelier.

Crise sanitaire : En cas de fermetures imposées par les pouvoirs publics, la poursuite en visio-conférence d'un atelier ne pouvant se maintenir en présentiel n'ouvre pas droit à un remboursement.

Droit à l'image : dans le cadre de prises de vue ou photos au cours des ateliers, j'autorise l'ESPACE SORANO à utiliser mon image pour la promotion de ses activités : OUI NON

Je, soussigné(e) **certifie avoir pris connaissance des Conditions Générales d'inscription à l'ESPACE SORANO et déclare y souscrire.**

Date et signature :

Protection des données :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ESPACE SORANO. Elles sont destinées au Secrétariat (pour la gestion de votre inscription) et au service Communication (pour l'envoi d'informations). Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'ESPACE SORANO par mail à info@espacesorano.com.